

**REPUBLIQUE DU BENIN**

Fraternité- Justice-Travail

**MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DES  
TRANSPORTS, CHARGE DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE**

-----  
**PORT AUTONOME DE COTONOU (PAC)**

-----  
**DIRECTION DES MARCHES PUBLICS (DMP)**  
-----



**PROCES VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE REVUE  
1<sup>er</sup> DECEMBRE 2023**

**Objet du dossier d'appel d'offres**

**Accord cadre pour l'acquisition et l'installation de climatiseurs au profit du  
PAC**

Décembre 2023

*Alex*

## Procès-verbal d'attribution provisoire revue :

**Objet :** Avis d'appel d'offres national ouvert N°003/2023/PAC/DG/DPRMP/DPMP/SAP du 24/05/2023 relatif à l'accord cadre pour l'acquisition et l'installation de climatiseurs au profit du PAC.

**Mode de passation :** Appel d'offres national ouvert.

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi 1<sup>er</sup> décembre à 09 heures 30 minutes, dans la salle de dépouillement de la Direction de la Personne Responsable des Marchés Publics du Port Autonome de Cotonou, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres a procédé à l'attribution provisoire du marché relatif à l'avis cité en objet suite à la reprise de l'évaluation des offres.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service N° **020/2023/PAC/DG/DPRMP/SP-PRMP/DPMP/SAP du 20 juin 2023**. Les personnes dont les noms suivent :

- **Président :** Félix Dieudonné ADAHE VIGBE DMP/PAC
- **Rapporteur :** Sorhibou AVLESSI, Spécialiste en Passation des Marchés Publics, Coll/PRMP
- **Membres :**

Administration	Nom et Prénoms	Qualité	Observations
DI	Lucien DAZOGBO	C/SGEM	
DI	Izai MANINDJI	Coll C/SGEM	Néant
DI	Appolinaire HOUNKPEVI	Coll C/SGEM	
DAF	Laurent ZOUGNON	Représentant / DAF	

Les résultats d'analyses détaillées des offres se présentent dans le tableau de synthèse ci-après :

<b>Lot Unique</b>	<b>Intitulé :</b> Accord cadre pour l'acquisition et l'installation de climatiseurs au profit du PAC.	
<b>Procédures</b>		
<b>Mode de passation</b>	Avis d'appel d'offres national ouvert	
<b>Justification</b>	-	
<b>Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle</b>		
<b>Soumissionnaire(s)</b>		
<p>FREE TRADE INTER SEFROTEL SARL FBGT JJ TELECOM LA GRANDE VICTOIRE ZENITH CORPORATION FROID AU PLURIEL 3CIE SARL PETRA INTERNATIONAL SARL ARIWAS SARL SIMORGH INGENIX SARL KOBAYE INTERNATIONAL CRASSULA SARL VSC SARL NEO CONSULT HIRAM GROUP SARL ETS CLEANNER KASSMAB SARL</p>		
<b>Soumissionnaire écarté :</b>		
<b>Soumissionnaires</b>	<b>Motifs</b>	
<b>FREE TRADE INTER</b>	<b>Offre non recevable :</b> La lettre de soumission n'est pas conforme car elle porte sur un avis de Demande de Renseignements et de Prix au lieu d'un avis d'Appel d'Offres	
<b>SEFROTEL SARL</b>	<b>Offre non recevable :</b> La garantie de soumission n'est pas conforme car elle est établie pour le marché de maintenance des groupes électrogènes du PAC au lieu de l'acquisition des climatiseurs au profit du PAC.	

179

<b>FBGT</b>	<p><b>Offre non recevable :</b></p> <p>La lettre de soumission n'est pas conforme en ses alinéas b) f) g) i) j) et k. De même la lettre de déclaration n'est pas conforme. le point 2-c) elle fait référence à l'article 122 au lieu des articles 122 et 123 du Code des marchés Publics en vigueur en république du Bénin</p>
<b>JJ TELECOM</b>	<p><b>Offre technique non conforme :</b></p> <p>Le soumissionnaire a proposé le réfrigérant R410 A en lieu et place des réfrigérants R32 exigé par le DAO. De même les fiches techniques des climatiseurs proposés ne renseignent pas la classe énergétique. Aussi elles ne précisent pas s'il s'agit de la technologie Inverter ou ON/OFF. Le soumissionnaire n'a pas fourni une méthodologie d'exécution des prestations dans son offre.</p>
<b>LA GRANDE VICTOIRE</b>	Offre (174 050 000 TTC) plus chère que celui de l'attributaire provisoire.
<b>FROID AU PLURIEL</b>	Offre (170 215 000FCFA TTC) plus chère que celui de l'attributaire provisoire
<b>3CIE SARL</b>	<p><b>Offre non recevable :</b></p> <p>Ce soumissionnaire a fourni une lettre de déclaration qui n'est pas conforme. En effet il a fait référence à l'article 123 au lieu des articles 126 et 127 du Code des marchés Publics en vigueur en république du Bénin. De même dans son engagement du soumissionnaire il n'a pas fait mention de l'article 122 du Code des marchés Publics en vigueur en république du Bénin</p>
<b>PETRA INTERNATIONAL SARL</b>	<p><b>Offre non recevable :</b></p> <p>La lettre de soumission n'est pas conforme car elle ne mentionne pas une brève description des fournitures ou services connexes.</p>
<b>ARIWAS SARL</b>	Offre (220 497 160 FCFA TTC) plus chère que celui de l'attributaire provisoire
<b>SIMORGH</b>	<p><b>Offre non recevable :</b></p> <p>Ce soumissionnaire a fourni une lettre de soumission et une lettre de déclaration d'offre qui ne sont pas conformes car le soumissionnaire a fait référence à un numéro d'appel d'offres autre que celui concerné. De même dans son Engagement du soumissionnaire fournie il a omis les termes « sous peine de subir les sanctions prévues à cet effet ».</p>
<b>INGENIX SARL</b>	Offre (152 929 180 FCFA TTC) anormalement basse
<b>KOBAYE INTERNATIONAL</b>	<p><b>Offre non recevable :</b></p> <p>Ce soumissionnaire a fourni une lettre de soumission non conforme car au point b) il a ajouté « au cours d'une période n'excédant pas trois (03) mois. De même dans son Engagement du soumissionnaire fournie il a omis les termes « sous peine de subir les sanctions prévues à cet effet ». Il n'a pas fait référence à l'article 122 du Code des marchés Publics en vigueur en république du Benin</p>

<b>CRASSULA SARL</b>	<b>Offre non recevable :</b> Ce soumissionnaire a fourni une lettre de soumission non conforme car le signataire de l'offre est « DEGBE Abraham Derick » au lieu de « GBEDE Abraham Derick ». De même le nom du candidat au bas de la lettre de soumission est « CLASSULA » au lieu de « CRASSULA ».
<b>VSC SARL</b>	<b>Offre technique non conforme :</b> Les spécifications des fiches techniques des climatiseurs proposés ne renseignent pas la classe énergétique. Aussi les fiches techniques (le titre en haut de page) des climatiseurs cassettes proposés utilisent la technologie ON/OFF au lieu de la technologie Inverter exigé dans le dossier d'appel d'offres
<b>NEO CONSULT</b>	<b>Offre non recevable :</b> Ce soumissionnaire dans son Engagement du soumissionnaire fournie il a omis les termes « sous peine de subir les sanctions prévues à cet effet ».
<b>HIRAM GROUP SARL</b>	<b>Offre technique non conforme :</b> Le soumissionnaire a fourni une méthodologie uniquement pour les fournitures, et l'installation mais le volet entretien des climatiseurs n'a pas été pris en compte dans son offre. Le soumissionnaire a fourni une méthodologie uniquement pour les fournitures, et l'installation mais le volet entretien des climatiseurs n'a pas été pris en compte dans son offre.
<b>ETS CLEANNER</b>	<b>Offre non recevable :</b> Ce soumissionnaire a fourni une lettre de soumission non conforme au modèle fourni dans le dossier d'appel d'offres en ses points b),f),g),i),j),k) et l). Le Devis quantitatif et Estimatif fourni est non daté. Cette pièce n'est pas conforme. De même la lettre de déclaration n'est pas conforme au modèle de lettre de déclaration fourni dans le dossier d'appel d'offres car elle fait référence à l'article 123 au lieu des articles 126 et 127 du Code des marchés Publics en vigueur en République du Bénin
<b>KASSMAB SARL</b>	<b>Offre non recevable :</b> Ce soumissionnaire dans son Engagement du soumissionnaire fournie il a omis les termes « sous peine de subir les sanctions prévues à cet effet ». Cette pièce est non conforme.
<b>Attributaire</b>	
Nom	<b>ZENITH CORPORATION</b>
Montant proposé TTC	<b>169 601 400 TTC</b>
Montant évalué (corrigé) TTC	<b>169 601 400 TTC</b>
<b>Principales dispositions permettant l'établissement du marché</b>	

H 9 N 6

Objet du marché	<b>Accord cadre pour l'acquisition et l'installation de climatiseurs au profit du PAC.</b>
Prix	F CFA
Délai d'exécution	Trente-six (36) mois
Part de sous-traitance (le cas échéant)	Non Applicable
Variante pris en compte (cas échéant)	Néant
Autres	Néant

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation	Attributaire	Montant TTC
<b>Accord cadre pour l'acquisition et l'installation de climatiseurs au profit du PAC.</b>	<b>ZENITH CORPORATION</b> <b>Adresse : : Illot 1063 Maison BOURAIMA</b> <b>Arouna Quartier Vodje 03 BP 568 Cotonou</b> <b>Benin Tel :96 20 36 64</b>	<b>169 601 400 TTC</b>

Le Président a clôturé la séance à 10 heures 20 minutes.

Fait à Cotonou, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

Ont signé :

Le Président



**Félix Dieudonné ADAHE VIGBE**  
DMP

Rapporteur



**Sorhibou AVLESSI**  
SPM

Les membres



**Izaï MANINDJI**  
RC/SGEM



**Appolinaire HOUNKPEVI**  
Coll C/SGEM



**Laurent ZOUGNON**  
R/DAF